

NOTE D'INFORMATION

RESERVEE AUX PORTEURS DU FCPE MMA SALARIES

Paris, le 29 juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du FCPE MMA SALARIES géré par Covéa Finance et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Nous vous informons que des **mises à jour réglementaires** seront apportées au règlement de votre OPC. Ces modifications intègrent les dernières évolutions réglementaires suivantes :

- Mise en conformité avec le règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) :

Conformément à l'article 14 et à l'Annexe B du Règlement, la documentation juridique de l'ensemble de nos OPC sera modifiée afin d'intégrer des informations sur l'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

- Mise à jour des informations sur les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (Critères « ESG ») conformément à l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier.

En outre, les valeurs liquidatives du compartiment MMA Salariés Monétaire ES seront affichées avec 4 décimales à compter du 30 juin 2017. Conformément aux informations présentes dans votre document d'information clé pour l'investisseur (DICI), la valeur liquidative est disponible auprès du Teneur de Compte et/ou de l'Entreprise.

Informations pratiques :

Les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le règlement de votre OPC seront disponibles sur simple demande de votre part auprès de notre société de gestion à compter du 5 juillet 2017.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire. Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.